

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 janvier 2016**

-----

L'an deux mil seize, le quinze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents** : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy  
Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

**Excusé** : néant

Mme FAYET a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2016/01 :**

**REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ERVE : Subvention exceptionnelle allouée à l'école de Saulges pour l'organisation d'une classe de mer –**

Vu la demande de Mme La Directrice de l'école primaire de Saulges du RPI de l'Erve, sollicitant une aide financière près des quatre communes du RPI, en complément des participations de l'APE et des familles, pour l'organisation d'une classe de mer à Primel-Trégastel,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- donne son accord pour allouer une subvention exceptionnelle à l'école de Saulges à hauteur de 525 € pour aider financièrement l'organisation d'une classe de mer.

**DELIBERATION N° 2016/02 :**

**DENOMINATION DE LA PLACE SITUEE RUE DU HAUT BOURG –**

Vu le projet d'aménagement de la place située rue du Haut Bourg donnant accès au Lotissement des Deux Chênes, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

⇒ de dénommer cette place : « **Place de La Bascule** »,

⇒ de numéroter les futures habitations des 3 lots du Lotissement des Deux Chênes, n° 1, n° 2 et n° 3 **Place de La Bascule** dans le sens St Pierre sur Erve vers Vaiges.

**LOTISSEMENT DES DEUX CHENES –**

Mr LE BLANC informe les conseillers municipaux que les travaux d'alimentation en eau potable des lots du Lotissement des Deux Chênes sont prévus les 25 et 26 janvier prochains.

D'autre part, les tests de perméabilité du sol sur le terrain du lotissement et de la place vont être réalisés prochainement. Les résultats de ces tests seront étudiés lors d'une prochaine réunion.

**DELIBERATION N° 2016/03 :**

**GITE ET LOGEMENTS COMMUNAUX : Maintenance des chaudières à gaz –**

Vu la proposition de renouvellement du contrat de maintenance de la chaudière du gîte communal par l'entreprise BODINIER de St Fort,

Vu sa délibération du 9 octobre 2015 décidant de ne pas renouveler les contrats de maintenance des chaudières des logements communaux avec cette entreprise étant donné qu'elle n'avait pas pu intervenir pour réparer ces chaudières en dysfonctionnement l'année dernière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide, en complément de sa délibération du 9 octobre 2015, de ne pas renouveler le contrat de maintenance de la chaudière du gîte communal avec l'entreprise BODINIER.

**DELIBERATION N° 2016/04 :**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE ENTREE DE PROPRIETE PAR LE PARKING DE LA RUE ST SYLVAIN –**

Mr le Maire présente un courrier de Me Bertrand GOUX, Notaire à Meslay du Maine, qui transmet une demande d'un propriétaire d'une maison située 3 Place de l'Eglise, cadastrée Section C n° 63, pour aménager une entrée de sa propriété par le parking de la rue St Sylvain, appartenant à la commune, cadastré Section C n° 777 et 835.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ donne son accord pour l'aménagement de cette nouvelle entrée de propriété avec un accès par le parking de la rue St Sylvain,

⇒ charge le propriétaire d'effectuer les démarches administratives nécessaires.

**DELIBERATION N° 2016/05 :**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PAR L'ECOLE ST JOSEPH DE VAIGES –**

Mr le Maire présente un courrier de l'Ecole St Joseph de Vaiges demandant une participation financière aux frais de scolarité de deux élèves résidant dans la commune.

Cette contribution n'étant pas obligatoire étant donné que la commune dispose d'une école publique dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal dont le fonctionnement est tout à fait apprécié par les parents d'élèves avec un service de transport, restauration et garderie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ décide de ne pas donner suite à cette demande.

**COMMUNES NOUVELLES ET MUTUALISATION –**

Communes nouvelles : Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur les discussions et accords possibles entre les communes de Vaiges et St Georges Le Fléchar, de Blandouet et St Jean sur Erve. De même, les rencontres vont se poursuivre entre les communes de Saulges, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie.

Mutualisation : Mr Le Maire continue de s'informer sur les possibilités de mutualiser la gestion des ressources humaines.

**ORGANISATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX –**

Il est procédé à l'organisation de la cérémonie des Vœux qui aura lieu à la salle communale le 24 janvier prochain à 15H30.

**COMMISSION DES FINANCES -**

Une réunion de la Commission des Finances est programmée le 18 février 2016 à 9H30.

**DELIBERATION N° 2016/06 :**

**ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX ERP (Etablissements Recevant du Public) :**

**Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) –**

Suite à l'approbation de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) déposé pour l'accessibilité des bâtiments communaux classés ERP (Etablissements Recevant du Public), dont le coût global, diagnostics compris, est évalué à 12 345.00 € HT,

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ décide de demander une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour aider le financement de ce projet d'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments communaux ERP.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**PROPOSITION D'ADHESION A L'ANVPAH & VSSP –**

Mr le Maire présente un courrier de l'Association Nationale Villes et Pays d'Art et d'Histoire & Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés qui propose l'adhésion de la commune. Le Conseil Municipal renonce à adhérer à cette association.

**OFFRE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES LAGUNES –**

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à l'offre de l'entreprise VILLAIN de Lamotte-Beuvron concernant l'entretien annuel des lagunes.

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DU BISTROT PENDANT L'ETE –**

Le Conseil Municipal donne l'autorisation au Comité des Fêtes d'utiliser la salle communale pour l'ouverture du bistrot de mi-juin à fin août 2016.